

LA VEGETALISATION DES TROTTOIRS

L'objectif premier de cette démarche est que les habitants de Maule « s'approprient » leur environnement proche, en végétalisant leur bords de mur/trottoirs selon leurs goûts et leurs envies. Ce qui va permettre un retour progressif de la nature en ville tout en apportant des couleurs et des formes nouvelles dans les rues de notre commune.

De plus, les jardiniers de Maule ont anticipé la loi Labbé (interdisant l'utilisation de produits phyto dans les communes à partir de janvier 2017), en cessant l'application de pesticides sur nos trottoirs, parkings, massifs ... ce qui entraîne obligatoirement la pousse d'adventices pas toujours appréciées par les passants. L'intérêt de cette démarche est donc de fleurir les pieds de murs/trottoirs pour ne pas avoir à les désherber, en effet, les plantes semées pourront prendre le dessus sur les adventices, ou simplement les « camoufler » et permettre une meilleure insertion visuelle de celles-ci et favoriser une certaine tolérance les concernant.

La commune, et plus précisément le Service Espace Verts de la commune, s'engage donc à mettre à disposition gratuitement des sachets de graines aux riverains qui en feront la demande, et, qui accepterons de signer la charte des « trottoirs fleuris ».

Le responsable des Espace Verts Monsieur Didier Lefèvre dlefevre@maule.fr pourra alors vous recevoir et vous remettre en main-propres, ou, vous déposer à votre domicile une quantité de graines « pied de mur » adaptées selon votre habitation, que vous pourrez alors semer devant chez vous. (Vous trouverez ci-dessous des exemples de sachets)

L'objectif principal est donc d'embellir nos rues tout en les végétalisant, c'est pourquoi la commune proposera cette distribution gratuite cette année et les années à venir en espérant que par la suite, le fleurissement des trottoirs deviennent une habitude, et que les riverains puissent planter les plantes qu'ils souhaitent (sans gêner à la circulation piétonne, et, en respectant une liste de plantes conseillées que vous pourrez trouver en fin d'article).

Durant ces années de distribution gratuite, il sera demandé aux participants de cette démarche d'installer un petit panneau expliquant le pourquoi des « trottoirs fleuris », afin d'éviter ou de limiter les piétinements de leurs semis, et, dans le but de sensibiliser le reste de la population à cette à cette action.

Des graines de plantes, quelques gouttes d'eau et nos trottoirs se colorent pour le plaisir de tous !

Alors pourquoi attendre ? Rendez-vous dans votre Mairie, signez la charte et recevez votre sachet de graines avec les conseils des jardiniers de Maule !

N'hésitez pas à communiquer sur la démarche avec vos voisins,

L'objectif est d'avoir de belles rues bien fleuries dans notre ville !

Il y a tout de même certaines règles à respecter pour le bon vivre de tous :

- Ne pas exploiter la totalité du trottoir, seuls les 20/30 centimètres de bords de murs sont censé être semés ou plantés.

Il faut penser aux personnes handicapées, poussettes ...)

- Ne pas planter des végétaux envahissants ou pleins d'épines. Pensez aux enfants !
- Ne pas désherber chimiquement, l'objectif de cette démarche est de stopper définitivement l'utilisation de pesticides sur nos voiries.

